Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey Calavi

(COUS-AC)

Personne Responsable des Marchés Publics

MARCHE DESERVICES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'appel d'offres n° S_SCM_103954 du 07/ 08/2025

Objet : ***SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES BLOCS ADMINISTRATIFS, DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES ET AUTRES SITES DU COUS-AC (ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE ETALES SUR 2025-2026)***

Source de financement : *Budget Autonome COUS-AC*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *63273/63274*

Accord de prêt : *Non Applicable*

Commencé le 16 septembre 2025
Achevé le 16 septembre 2025

Septembre 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel d'offres n° S_SCM_103954 du 07 Août 2025 relatif** à la surveillance et au gardiennage des blocs administratifs, des résidences universitaires et autres sites du COUS-AC.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 16 septembre 2025 à 14 heures, dans la salle de réunion de la direction du COUS-AC située à Gbégamey 01 BP 2236, tél 21 30 32 43, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°0326-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/SA du 27 août 2025:

- Président : Cyril Kocou GOUGOUNON
- Rapporteur :Zouliatou YESSOUFOU
- Membres :
  - AHLINVI Bertille, Agent Comptable ;
  - TOUCOUROU Razack, Responsable du Service Technique ;
  - DEGBEY Jaurès, Juriste

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** Sites situés à l'Université d'Abomey-Calavi (Terrain de foot, Trafic + Station-service + Garage, Restau annexe, Restau U, Guérite centre commercial, Bâtiments F, G et H canadien, Magasin de produits d'entretien et fournitures de bureau, Bâtiment abritant l'ancienne infirmerie) et la Direction Générale du COUS-AC à GBEGAMEY
Lot N° 2	Sites situés à l'Université d'Abomey-Calavi (Bâtiments A, C, D, E et F-BID, Bâtiments D, E et I-PIP, Restau BID, Bâtiment C Français, Bâtiment Administratif UAC, Bâtiment B Français devant l'infirmerie annexe puis la cuisine et l'intendance du Littoral (ENEAM- GBEGAMEY).
Lot N° 3	IUT LOKOSSA, Infirmerie SAKETE, UNSTIM d'Abomey, Infirmerie KETOU, Bâtiment Champoléon à Porto-Novo, INJEPS à Porto-Novo, Ecole Normale Supérieure à Porto- Novo et ISMP à Dangbo
Procédures	
Mode de passation	**DAO**
Justification	**En respect des textes réglementaires**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N°004-CCMP/COUSAC/2025**

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]
- LOT 1 : SISTERN SECURITE GA SECURITY ASSOUKA SECURITY TITANIC SECURYTY - Lot 2 : SISTERN SECURITE GA SECURITY TITANIC SECURYTY A2S - Lot 3 : AFRICA BUSINESS CONCEPT TOSLINE GROUP IDEAL EXPERT BENIN EXCO CENTER TITANIC SECURITY

Soumissionnaires écartés

LOT 1

Soumissionnaires	**Motifs**
SISTERN SECURITE	Le pli du soumissionnaire SISTERN SECURITE a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire SISTERN SECURITE n'a pas annexé au formulaire de renseignements sur le candidat, la copie légalisée de l'original du document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme. Or, pour sa complétude, le formulaire de renseignements sur le candidat, a exigé dans les mentions figurant dans son contenu, de lui joindre la copie légalisée de l'original du document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme. La note circulaire n°2024-005\PR\ARMP\SP\DRR-AT\SRR\SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin l'a aussi clairement mentionné en son quatrième tiret…….*notamment le formulaire y afférent et ses annexes* ; ce que le soumissionnaire SISTERN SECURITE n'a pas fait.
ASSOUKA SECURITY	Le pli de ASSOUKA SECURITE a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire ASSOUKA SECURITE a omis d'inscrire sur l'enveloppe extérieure, la référence SIGMAP comme l'a exigé les DPAO au point 22.2 (b) et comme l'a clarifié également la note circulaire n°2024-005\PR\ARMP\SP\DRR-AT\SRR\SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. Le pli a été retourné le même jour par bordereau n° 245-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/S-PRMP du 02 septembre 2025
TITANIC SECURYTY	Le pli de TITANIC a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire TITANIC a placé dans l'enveloppe extérieure, une lettre de déclaration d'offre en photocopie simple. Or, conformément au point (e) de l'IC 20.2, elle doit être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise
LOT 2	
SISTERN SECURITE	Le pli du soumissionnaire SISTERN SECURITE a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire SISTERN SECURITE n'a pas annexé au formulaire de renseignements sur le candidat, la copie légalisée de l'original du document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme. Or, pour sa complétude, le formulaire de renseignements sur le candidat, a exigé dans les mentions figurant dans son contenu, de lui joindre la copie légalisée de l'original du document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme. La note circulaire n°2024-005\PR\ARMP\SP\DRR-AT\SRR\SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin l'a aussi clairement mentionné en son quatrième tiret…….*notamment le formulaire y afférent et ses annexes* ; ce que le soumissionnaire SISTERN SECURITE n'a pas fait.

TITANIC SECURYTY	Le pli de TITANIC a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire TITANIC a placé dans l'enveloppe extérieure, une lettre de déclaration d'offre en photocopie simple. Or, conformément au point (e) de l'IC 20.2, elle doit être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise
A2S	Le pli de A2S a été rejeté pour défaut de présentation des plis. Le soumissionnaire A2S a placé dans l'enveloppe extérieure, un formulaire de renseignements sur le candidat en photocopie simple et non en original.
Lot 3	
TITANIC SECURITY	Le pli de TITANIC a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire TITANIC a placé dans l'enveloppe extérieure, une lettre de déclaration d'offre en photocopie simple. Or, conformément au point (e) de l'IC 20.2, elle doit être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise
TOSLINE GROUP	Le soumissionnaire TOSLINE GROUP est écarté pour n'avoir pas fourni une liste de personnel faisant ressortir le sexe et l'âge comme l'exige le point 4 de l'annexe A-1-2 relative aux pièces pour la conformité technique.
AFRICA BUSINESS CONCEPT	Le soumissionnaire AFRICA BUSINESS CONCEPT est écarté pour n'avoir pas pris en compte dans son engagement, la transmission des certificats/attestations de formation au COUS-AC dans un délai raisonnable dès la notification de l'accord-cadre comme l'exige le point 4 de l'annexe A-1-2 relative aux pièces pour la conformité technique et le premier tiret de l'IC 11.1 (k) des DPAO.
Le soumissionnaire BENIN EXCO CENTER est classé 2ème sur le lot 3	
Attributaire	
LOT 1	
Nom	GA SECURITE
Montant proposé	23 850 000 HT
Montant évalué (corrigé)	23 850 000 HT
LOT 2	
Nom	GA SECURITE
Montant proposé	25 032 000 HT
Montant évalué (corrigé)	25 032 000 HT
LOT 3	
Nom	IDEAL EXPERT SECURITE
Montant proposé	28 472 400 HT
Montant évalué (corrigé)	28 472 400 HT
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Surveillance et gardiennage des blocs administratifs, des résidences universitaires et autres sites du COUS-AC (Accord-cadre à bon de commande étalés sur 2025-2026)**
Prix	84 745 762 HT
Délai d'exécution	12 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant

Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**	**Observations**
LOT 1	GA SECURITE	23 850 000 HT	GA SECURITE est 1er sur les lots 1 et 2. Or conformément au point 3 de l'avis et à la clause 1.1 des DPAO, un candidat ne peut être attributaire que d'un lot. La commission d'ouverture et d'Evaluation a décidé d'attribuer à la société GA SECURITE, le lot 1. Le lot 2 n'a pu être attribué à cette étape de la procedure.
LOT 2	GA SECURITE	25 032 000 HT	
LOT 3	IDEAL EXPERT SECURITE	28 472 400 HT	
TOTAL		**77 354 400 HT**	

Le Président a clôturé la séance à 17 heures.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2025

Le Président

GOUGBOUNON Cyril kocou

Le Rapporteur

YESSOUFOU Zouliatou

Les membres

Agent Comptable/CF

AHLINVI Bertille

Juriste

DEGBEY Jaurès

Comptable des Matières

TOUCOUROU Razack